

REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

Maître de l'ouvrage : Commune de Jeumont

Objet du marché : TRAVAUX D'ESPACES VERTS

Date limite de remise des offres :

**MARDI 17 MARS 2015 A
17H00**

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE

Le présent marché concerne les : TRAVAUX D'ESPACES VERTS

ARTICLE 2 : CONDITIONS DU MARCHE

2.1 : étendue de la consultation :

La présente consultation est un marché à procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics

2.2 : décomposition en tranches en lots :

La présente consultation est lancée en 3 LOTS DISTINCTS.

Les candidats peuvent présenter une offre pour un ou plusieurs ou l'ensemble des lots.

2.3 : délai d'exécution :

Les délais d'exécution sont fixés à :

Lot 1 : fleurissement : 3 ans

Lot 2 : entretien : 3 ans

Lot 3 : élagage, abattage : 3 ans

A compter du 15 avril 2015.

2.4 : délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est fixé à 3 MOIS (90 jours) à compter de la date limite de remise des offres.

2.5 : modalités de reconduction

Le marché est conclu pour une période de 3 ans ferme à compter du 15 avril 2015.

ARTICLE 3 : CONSISTANCE DES OFFRES

Les offres seront rédigées en langue française et en euro.

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par eux :

A) un projet de marché pour chaque lot comprenant :

- un acte d'engagement (AE) cadre ci-joint à compléter
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) cahier ci-joint à accepter sans aucune modification
- un détail estimatif et quantitatif
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- les certificats et attestations prévues aux articles 44 et 45 du Code des Marchés publics
- un mémoire indiquant les moyens et capacités de l'entreprise. réactivité, proximité et capacité à faire des suggestions.

ARTICLE 4 : JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement sera effectué par analyse suivant les critères suivant :

- | | |
|------------------------|------|
| - critère technique | 60 % |
| - prix des prestations | 40 % |

Concernant les candidatures, conformément à l'article 52 du Code des Marchés Publics, dans le cas où il serait constaté que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, la commune pourra demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai identique pour tous les candidats qui ne saurait être supérieur à dix jours.

Concernant les offres, des précisions pourront être demandées au candidat soit lorsque l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être précisée ou sa teneur complétée, soit lorsque l'offre paraît anormalement basse ou encore dans le cas de discordance entre le montant de l'offre d'une part et les éléments ayant contribué à la détermination de ce montant d'autre part.

Les candidatures qui ne seront pas recevables en application des articles 43, 44 et 47 du Code des Marchés Publics, qui ne seront pas accompagnées des pièces mentionnées à l'article 45, qui ne présenteront pas de garanties techniques et financières suffisantes au regard de l'objet du marché ne seront pas admises.

En cas de groupement, l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières des membres du groupement sera globale. Il ne sera pas exigé que chaque membre du groupement ait la totalité des compétences techniques requises pour l'exécution du marché. Le candidat peut également demander que soient prises en compte les capacités professionnelles et techniques d'un ou de plusieurs sous-traitants.

La sélection des candidatures sera effectuée à partir des critères suivants :

- **références professionnelles, réactivité, proximité et leur capacité à faire des suggestions,**
- **garanties et capacités économiques, techniques et financières sur la base d'un mémoire technique,**
- **impact carbone**
- **approche environnementale**

L'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue provisoirement. Le choix sera définitif lorsque le prestataire choisi aura justifié de sa régularité sociale et fiscale.

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

L'enveloppe portera la mention :

**Monsieur le Maire,
Cellule « Marchés Publics »
Centre administratif Georges Pompidou
Bd de Lessines
BP 159
59572 JEUMONT Cédex**

Avec la mention « offre pour les travaux d'espaces verts, lot n°..... »

Devront être remises contre récépissé au secrétariat des Services Techniques de la ville de Jeumont.

Ou si elles sont envoyées par la poste, devront l'être à cette même adresse par pli recommandé avec avis de réception postal et parvenir avant la date limite du :

MARDI 17 MARS 2015 à 17h.

ARTICLE 6 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront contacter :

Monsieur MARECHAL Frédéric
Ateliers Municipaux Ville de Jeumont 59460
Tél : 03.27.39.44.02.